

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 22 mai 2018, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Étaient présents :	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mme MAURON, M. PECHOUX, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, MOINE, ANSELMETTI, Mmes SANCHEZ-ROL, DUPUIS, M. BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT
Excusées :	Mme COMUZZI, Mrs BOISIER, BARDE, Mmes GRASSET, PERRET
Pouvoirs :	Sylvie COMUZZI à Michel COLLETAZ Jean-Pierre BARDE à Jacques LAMY Henri BOISIER à Jean-Louis PECHOUX Edda GRASSET à Michel MOINE Cécile PERRET à Sandrine MATHIEU
Secrétaire de séance :	Peggy SAINT-JEVEINT

Ouverture de la séance : 20 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2018 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

MARCHÉS FORMALISÉS SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

1. AVENANTS MARCHES EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

- SNTP Lot 1 de 1.000 € HT soit 1.200 € TTC signé le 1er mars 2018 ajout de regard en pied de bâtiment + plus-value /remplacement des tampons fonte en tampons "à carreler"
- JACQUET/CARMINATI Avenant 1 Lot 2 de 18.867,75 € HT soit 22.641,30 € TTC modification de l'ensemble du parvis extérieur
- JACQUET/CARMINATI Avenant 2 Lot 2 de 2.031,80 € HT soit 2.438,16 € TTC reprise en sous-œuvre de l'ouverture existante du local archives 1 591 HT + rebouchage fissures 214 € HT + rebouchage face intérieure ancienne fenêtre local archives 226,80 € HT
- GIROD MORETTI Avenant 1 Lot 9 de 4.366,73 € HT soit 5.240,08 € TTC Fournitures et pose caisson d'habillage visitable accueil 2 554,92 € HT + modification système de stores intégrés dans les châssis vitrés intérieurs 1 811,81 € HT
- G P R Avenant 1 Lot 10 de 1.324,45 € HT soit 1.589,34 € TTC modification caisson d'habillage visitable accueil - 230 € HT + ossature plafond CF local archives suite constat mauvais état des poutres plafonds bois + 1 554,45 € HT

- SERVIGNAT Avenant 2 Lot 14 de 3.444,80 € HT soit 4.133,76 € TTC mise en œuvre climatisation dans baie informatique
- BM ELECTRICITE Avenant 2 Lot 15 de 2.893,28 € HT soit 3.471,91 € TTC complément système contrôle accès + 2 428,88 € HT + modification alimentation local fournitures
- BM ELECTRICITE Avenant 4 Lot 15 de 563,07 € HT soit 675,68 € TTC mise en œuvre climatisation dans baie informatique

2. **AVENANTS MARCHES AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**

- ATELIER FONTAINE Avenant MO de 10.302,09 € HT soit 12.362,51 € TTC
- AINTEGRA Avenant MO de 11.782,85 € HT soit 14.139,42 € TTC
- T 2 F Avenant MO de 1.139,05 € HT soit 1.366,86 € TTC



MARCHÉS A BON DE COMMANDE SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

Néant



DÉCISIONS PRISES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

- Devis du 13 avril 2018
N° DEVB-15-2018 – Signature du devis SOTRAPP TP, de 7.120 € HT soit 8.544 € TTC pour le balayage des rues Campagne 2018, soit 8 jours
- Devis du 16 avril 2018
N° DEVB-13-2018 – Signature du devis CROCHET ESPACES VERTS, de 7.564 € HT soit 9.076,80 € TTC pour l'entretien des espaces verts sur la RD et route de Bussy

N° DEVB-14-2018 – Signature du devis MARBRERIE COCHOD, de 3.116,50 € HT soit 3.739,80 € TTC pour la réfection de plaques commémoratives
- Devis du 18 avril 2018
N° DEVB-16-2018 – Signature du devis COSEEC, de 3.168 € HT soit 3.712,80 € TTC pour la régénération du terrain d'entraînement de football
- Devis du 23 avril 2018
N° DEVB-18-2018 – Signature du devis CHARDEYRON, de 3.970,56 € HT soit 4.764,67 € TTC pour la réfection des salles TAP côté bureau des Grillons

N° DEVB-19-2018 – Signature du devis CHARDEYRON, de 2.486,59 € HT soit 2.983,91 € TTC pour la réfection de salles de circulation de l'école maternelle (côté BCD).

N° DEVB-20-2018 – Signature du devis CERIG, de 6.353 € HT soit 7.623,60 € TTC pour le changement de serveur de la mairie

N° DEVB-21-2018 – Signature du devis CHARDEYRON, de 5.482,28 € HT soit 6.578,74 € TTC, pour la réfection de la salle de restaurant des Grillons

- Devis du 24 avril 2018
N° DEVB-22-2018 – Signature du devis SERVIGNAT, de 3.444,80 € HT soit 4.133,76 € TTC pour l'installation d'une climatisation au local informatique de la mairie

- N° DEVB-23-2018 – Signature du devis GREMAIR APPLICATION, de 6.001,92 € HT soit 7.202,30 € TTC pour la pose d'un revêtement pour la réfection des voiries communales

- Devis du 30 avril 2018
N° DEVB-24-2018 – Signature du devis PERRIER Bernard, de 4.536 € HT soit 5.443,20 € TTC pour le fauchage des accotements routiers

DELIBERATION N° 2018021 - CREATION D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi de catégorie C d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale d'un an à partir du 1^{er} juin 2018. La durée hebdomadaire de cet emploi sera de 35h et la rémunération sera basée sur un poste de catégorie C, du cadre des adjoints administratifs.

DELIBERATION N° 2018022 – EMPLOIS JEUNES ETE 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la création de 17 emplois (10 garçons et 7 filles) pour accroissement saisonnier d'activité d'agents des services techniques sur les mois de juillet et août pour une durée de 2 semaines chacun. La durée hebdomadaire de cet emploi sera de 35h et la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques, échelle C1, 1^{er} échelon.

DELIBERATION N° 2018023 – PERSONNEL COMMUNAL - DELIBERATION CADRE RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) A EFFET DU 01/06/20108

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réviser le RIFSEEP et d'instaurer des plafonds pour les catégories A et B et C afin de mieux accompagner l'accroissement des responsabilités, l'approfondissement des compétences techniques, la diversification des connaissances et la reconnaissance de l'investissement personnel et professionnel du personnel communal.

DELIBERATION N° 2018024 – ACCORD DE GARANTIE FINANCIERE PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION pour 8 PAVILLONS A PERIGNAT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des points suivants :

Article 1 : Le garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100 %, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt contracté par l'emprunteur auprès du Bénéficiaire, dont les principales caractéristiques sont définies à l'article 2.

Article 2 : Principales caractéristiques du prêt

Prêteur	LA BANQUE POSTALE
Emprunteur	Société d'Economie Mixte de Construction Département de l'Ain (S.E.M.C.O.D.A.) SIREN N° 729 200 751 RCS BOURG EN BRESSE
Objet	Financement d'une opération de l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 8 pavillons situés à « Pérignat » IZERNORE (01) destinés à faire l'objet de contrats de location-accession à la propriété entre l'emprunteur et les locataires accédants.
Montant du prêt	1.258.600 €
Durée du prêt	25 ans et 3 mois

Taux d'Intérêt Annuel	Phase de mobilisation : EONIA post-fixé + 0.79 % Du 02/07/2018 au 15/10/2018 soit 3 mois (Date de constatation : index publié chaque jour de la période d'intérêts) Phase d'amortissement : Livret A Postfixé +1 % Du 15/10/2018 au 15/10/2043, soit 25 ans
Base de calcul	Phase de mobilisation : nombre exact de jours d'utilisation des fonds sur la base d'une année de 360 jours Amortissement : mois forfaitaire de 30 jours sur une année de 360 jours
Versement des fonds Phase de mobilisation	Les fonds seront versés au fur et à mesure des besoins de l'emprunteur, le prêteur se réservant la possibilité de demander à tout moment, et dès qu'ils seront disponibles, les justificatifs de toute nature permettant d'identifier les besoins de tirages (appels de fonds dans le cadre de marchés, réépisés de paiement, attestation de l'architecte certifiant de l'état d'achèvement des travaux...)
Modalités de remboursement	<ul style="list-style-type: none"> - Phase de mobilisation : paiement des intérêts mensuellement - Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement : Trimestrielle - Amortissement : personnalisé (5 ans de différé d'amortissement suivi de 20 ans d'amortissement constant)
Remboursement anticipé	<p>Pas de remboursement anticipé durant la phase de mobilisation. Remboursement anticipé total ou partiel possible à une date d'échéance d'intérêts sans indemnité en cas de levée de l'option par le(s) locataire(s) accédant(s) (une copie de l'acte de vente devra être produite), au cours des 5 premières années de la tranche obligatoire. Dans tous les autres cas, le remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité proportionnelle.</p> <p>Préavis : 35 jours calendaires</p> <p>Taux de l'indemnité : 3.00 %</p>
Garantie	Caution solidaire de la Commune d'IZERNORE à hauteur de 100 % soit 1.25.600 €
Commission d'engagement	0.10 % du montant du prêt
Commission de non utilisation	0.15 %

Le garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 4 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'entendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1, 2 et 5 du présent engagement.
Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 5 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant.

Article 6 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Article 7 : Publication de la garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

DELIBERATION N° 2018025 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIEA

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification statutaire portant sur l'ajout à l'article 6 – Budget – Comptabilité – de la phrase suivante :

« Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat.

Les modalités en seront définies par le Comité Syndical ».

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient les fonds de concours précédemment mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85 % du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100 % pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense, pour la commune, en investissement).

DELIBERATION N° 2018026 – ACCORD DE LA GARANTIE FINANCIERE POUR 4 LOGEMENTS PLUS – 4 LOGEMENTS PLAI – 5 LOGEMENTS PLS A PERIGNAT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des points suivants :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune d'IZERNORE accorde sa garantie à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 590 700 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 76196 constitué de 7 lignes du Prêt.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

DELIBERATION N° 2018027 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN POUR LA RESTRUCTURATION DU CŒUR DE VILLAGE, RD 18 ET RD 85

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention avec le Département de l'Ain pour la restructuration du cœur de village RD18 et RD85. Cette convention a pour objet de préciser les engagements respectifs de la commune d'Izernore et du Département de l'Ain.

DELIBERATION N° 2018028 – TARIF CONCESSION ANCIEN COLOMBARIUM AU 1^{ER} JUIN 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de 150 € à compter du 1^{er} juin 2018, le renouvellement d'une durée de 15 ans des concessions à l'ancien colombarium.

DELIBERATION N° 2018029 – REGLEMENT EUROPEEN GENERAL sur la PROTECTION des DONNEES (RGDP) – DESIGNATION d'un DELEGUE de la PROTECTION des DONNEES (DPD)

Conformément au règlement voté par le Parlement Européen en avril 2016, toutes les structures communales doivent se mettre en conformité à compter du 25 mai 2018 quant à la Protection des Données. Dans ce cadre, il y a lieu de désigner un délégué à la Protection des Données (DPD). Le Conseil Municipal approuve la désignation de Mme Soraya BENSALÉM comme DPD.

DELIBERATIONS N° 2018030 –INTEGRATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2017 DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer les résultats de clôture 2017 des budgets annexes Eau et Assainissement au Budget Général comme suit :

Compte tenu de la clôture des budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT, le solde global disponible de 834 987.62 € est affecté comme suit dans le budget Principal de la commune :

- **Intégration à l'excédent reporté d'Investissement (Chap 001) = 42 821.14 €**
- **Intégration à l'excédent reporté de Fonctionnement (Chap 002) = 792 166.48 €**

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de clôture 2017 des budgets annexes Eau et Assainissement au Budget Général comme suit :

FONCTIONNEMENT			DEPENSES		RECETTES	
COMPTE / CHAP	INTITULE DU COMPTE	DÉJÀ VOTE	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
002	Résultat de Fonctionnement Reporté					792 166,48
701249 - Chap 014	Reversement Redevance pour Pollution d'origine domestique			32 529,01		
706129 - Chap 014	Reversement Redevance pour Modernisation des Réseaux de collecte			17 303,50		
678 - Chap 67	Autres Charges Exceptionnelles			702 725,65		
6541- Chap 65	Créances admises en non-valeur			39 608,32		
TOTAL			0,00	792 166,48	0,00	792 166,48

INVESTISSEMENT			DEPENSES		RECETTES	
COMPTE / CHAP	INTITULE DU COMPTE	DÉJÀ VOTE	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
001	Résultat d'Investissement Reporté					42 821,14
1068	Excédents de Fonctionnement Capitalisés			42 821,14		
TOTAL			0,00	42 821,14	0,00	42 821,14

DELIBERATION N° 2018031 - TRANSFERT DES RESULTATS INTEGRES A HBA

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le transfert des excédents ci-dessus qui s'effectuera via l'émission de 4 mandats imputés comme suivants :

1. TRANSFERT DE L'EXCEDENT D'EXPLOITATION DE 452 558.16 €

- Compte 701249 – Redevance Pollution d'origine domestique (Agence de l'eau) perçue au titre de l'année 2017 pour un montant de = 32 529.01 €
- Compte 706129 – Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte (Agence de l'eau) perçue au titre de l'année 2017 pour un montant de = 17 303.50 €
- Compte 678 - Autres Charges Exceptionnelles = 402 725.65 €

2. TRANSFERT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE 42 821.14 €

- Compte 1068 - Excédent de Fonctionnement Capitalisé (D.I) = 42 821.14 €

PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement en cours d'une personne en charge du service juridique : 2 candidatures sérieuses qui se sont désistées. Une réorganisation des services administratifs est envisagée.

TRAVAUX

MAIRIE

- Avancement des travaux dans les délais impartis
- Au rez-de-chaussée : menuiseries intérieures à venir
- Réception des travaux : septembre 2018
- Organisation du déménagement à prévoir avec intervenants extérieurs (téléphone, informatique...)
- Déplacement du monument aux morts : en cours de demandes d'information et subvention
- Aménagements extérieurs : avec restructuration cœur de village
- Visite possible du chantier par les élus le samedi matin.

PONT DU VOERLE : les travaux sont terminés, la signalisation mise en place est en accord avec le code de la route. Les consignes pour la végétation sont de laisser la place au naturel, un entretien annuel sera effectué.

VITRAUX DE L'ÉGLISE : le début des travaux de réfection des grillages de protection des vitraux est prévu courant juin.

VIE ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de remerciements d'Histhoiria pour la visite du musée et du site du temple Gallo-Romain le 14 avril dernier par l'association Les Amis de Saint Germain et son Château.

La fusion des deux sociétés de chasse d'Izernore est reportée.

A titre d'information, 250 sangliers ont été tués sur le territoire de chasse de la commune pour la saison 2017-2018.

ECOLE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat de 15 tablettes pour l'école primaire, 8 tablettes pour l'école maternelle et un tableau numérique. Une demande de subvention auprès de tous organismes, afin d'aider au financement de ce matériel, sera effectuée après consultation des fournisseurs potentiels.

MUSEE

NUIT DES MUSEES : Faible participation du public (27 personnes)

Réalisation d'un film de très bonne qualité dans le cadre des TAP, seulement 2 enfants accompagnés de leurs parents sont venus.

Il sera présenté à la fête des Grillons le vendredi 29 juin 2018.

QUESTIONS DIVERSES

COMPTEURS LINKY : installation prévue sur la commune sur le dernier trimestre 2018. La loi ne permet pas un refus par délibération de la part des communes, un rejet par le contrôle de légalité intervient.

RENOIS D'EAU : le listing des points à faire a été effectué.

INFOS D'ETE : un flyer a été distribué par Municipost à tous les administrés courant mai concernant le bruit, le stationnement, la divagation des animaux, les ordures ménagères et l'urbanisme.

ENTRETIEN DIVERS : tonte de la Vignette et entretien des hameaux : organisation à mettre en place avec les employés communaux

DEFI INTER ENTREPRISES : une équipe composée de Raymond JOYARD, Sébastien BOUTHET, Julien DARME et Alain MILLET (DGS de Nantua) a participé à cette course pédestre et s'est classée 37^{ème} sur 89 équipages.